

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 4 mai 2009,
à 19h30, à la salle du conseil, 821 rue Principale.**

Sont présents: Clermont Tardif, Paulo Asselin, Gérard Garneau, Yvan Langlois et Bernard Barlow, conseillers et Guylaine Blondeau, conseillère, formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est également présent : Mike Gagnon, contremaître des travaux publics.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

Il demande à chaque conseiller présent s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) Rapport du responsable des loisirs
- E) Comités municipaux
 - Bâtiment St-Julien
 - MRC de l'Érable
- F) 1^{re} période de questions
- Pause
- G) Varia
 - Délégation de sorties
 - Règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau
 - Nomination d'un nouveau maire suppléant
 - Autorisation de signature des chèques
 - Dépôt des états comparatifs semestriels
 - Assemblée générale Réseau Biblio
 - Demande au MTQ – VTT
 - Souper conférence Mont Apic
 - Relais de la flamme olympique
 - Fonds pour l'environnement
 - Demande de la Maison des jeunes
 - Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable
 - Demande de Luc Tanguay
 - États financiers OMH de Saint-Ferdinand
- H) Rapports de voirie et d'environnement
- I) 2^e période de questions
- J) Présentation des comptes
- K) Clôture de la séance

Ajout du point suivant : barrière école

2009-05-134 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point proposé et en laissant le varia ouvert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-05-135 Interversión des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à

l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-05-136 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2009 et une copie du procès-verbal de la séance spéciale du 21 avril 2009, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2009 et le procès-verbal de la session spéciale du 21 avril 2009 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-05-137 Filet pour le terrain de balle

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Bernard Barlow et résolu d'autoriser l'achat d'un filet pour le terrain de balle au coût de ± 1000 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 10 citoyens présents à la 1^{re} période de questions.

2009-05-138 Suspension de la séance

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de suspendre la présente séance à 20h25. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-05-139 Reprise de la séance

Tous les membres du conseil présents au début de cette séance formant toujours quorum, il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Paulo Asselin et résolu de reprendre les délibérations de la présente séance à 20h30. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-05-140 Adoption du règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina

Il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Bernard Barlow et résolu que le règlement no 2009-91 fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina soit adopté tel que lu et transcrit dans le livre des règlements. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT no 2009-91

Règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand désire établir une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 avril 2009;

En conséquence, il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Bernard Barlow et résolu qu'un règlement soit adopté pour décréter ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les résidents et les payeurs de taxes de Saint-Ferdinand sont les suivants :

Gratuit : pour les canots, les planches à voile, les pédalos et toutes embarcations non motorisées.

25 \$ par jour : pour les embarcations motorisées.

50 \$ par jour : pour chaque moto-marine.

OU

25 \$ pour un billet de saison.

Article 3

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les non-résidents et les non-payeurs de taxes de Saint-Ferdinand sont les suivants :

Gratuit : pour les canots, les planches à voile, les pédalos et toutes embarcations non motorisées.

25 \$ par jour : pour les embarcations motorisées.

50 \$ par jour : pour chaque moto-marine.

Aucune carte de membre pour les non-résidents et les non-payeurs de taxes de Saint-Ferdinand.

Article 4

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les commerces sont les suivants :

Gratuit : pour les canots, les planches à voile, les pédalos et toutes embarcations non motorisées.

25 \$ par jour : pour les embarcations motorisées.

50 \$ par jour : pour chaque moto-marine.

OU

100 \$ pour un billet de saison (excluant les moto-marines).

Article 5

Les frais de location des quais sont les suivants :

275 \$: pour les résidents et les payeurs de taxes de Saint-Ferdinand.

450 \$: pour les non-résidents et les non-payeurs de taxes de Saint-Ferdinand.

Article 6

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les locataires de quais à la marina sont gratuits.

Article 7

La saison débute le 15 mai et se termine le 15 septembre de 9 heures à 21 heures.

Article 8

La limite est fixée selon la capacité du stationnement.

Article 9

Il est interdit d'enlever, d'abîmer les écriteaux.

Article 10

Il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu aux quais et sur le terrain de la marina.

Article 11

Les contenants de verre sont interdits aux quais et sur le terrain de la marina.

Article 12

Il est interdit de stationner sur les quais et les approches.

Article 13

Il est interdit de se baigner dans les eaux autour des quais en tout temps.

Article 14

Il est interdit de pêcher sur les quais et autour des quais.

Article 15

Il est permis d'amarrer temporairement seulement (maximum une heure) pour toute embarcation.

Article 16

Il est interdit de jeter des déchets sur les quais, le terrain de la marina et dans le lac.

Article 17

La plongée sous-marine devra s'effectuer à une distance minimale de 30 mètres, sauf pour accès aux quais (avec indication).

Article 18

Il est interdit de faire commerce, location sur le terrain de la marina et sur les quais, sauf une activité parrainée par la municipalité.

Article 19

Il est interdit d'organiser, de diriger ou de participer à toutes fêtes, activités bruyantes après 22 heures, sauf une activité parrainée par la municipalité.

Article 20

Tout comportement jugé dangereux, non sécuritaire entraînera l'expulsion de la personne ayant accès sur le terrain et les quais.

Article 21

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende n'excédant pas 1 000 \$.

Article 22

Le présent règlement remplace tout autre règlement qui aurait été fait antérieurement et toute autre disposition réglementaire au même effet.

Article 23

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté en séance du conseil le 4 mai 2009.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 6 avril 2009

Adoption : 4 mai 2009

Publication : 8 mai 2009

2009-05-141

Maire suppléant

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu que Gérard Garneau soit nommé maire suppléant de la municipalité de Saint-Ferdinand pour les six prochains mois, soit de mai 2009 à octobre 2009 inclusivement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-05-142

Autorisation de signature des chèques

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Yvan Langlois et résolu d'autoriser le maire Donald Langlois ou, en l'absence du maire, le maire suppléant Gérard Garneau et la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif ou, en l'absence de la secrétaire-trésorière, la secrétaire-trésorière adjointe Michèle Lacroix à signer tous les chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

La secrétaire dépose l'état comparatif des revenus et dépenses réalisés au 30 avril 2009 et ceux réalisés au 30 avril 2008. Elle dépose également l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour 2009, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont elle dispose et ceux qui ont été prévus par le budget 2009 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

2009-05-143

Assemblée générale annuelle de Réseau BIBLIO

Il est proposé par Paulo Asselin, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'autoriser Bernard Barlow à représenter la municipalité de Saint-Ferdinand lors de l'assemblée générale annuelle de Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie qui se tiendra à Trois-

Rivières, le 5 juin 2009 à 19 heures. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-05-144 Demande au MTQ - VTT comme véhicule de route

Considérant que le nombre de véhicule tout terrain (VTT) est en grande croissance et que les droits de passage sur les terres agricoles sont de plus en plus restreints;

Considérant que ces véhicules sont à la fois récréatifs, sportifs et un outil de travail indispensable pour le monde agricole et forestier;

Considérant que ces véhicules sont obligatoirement immatriculés et assurés;

Considérant que la circulation sur les voies publiques est autorisée sur de courtes distances pour avoir accès aux services ou contourner des obstacles ou se rendre d'une propriété à une autre; ce qui n'est pas évident pour tout le monde y compris la Sûreté du Québec;

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu de demander au ministère des Transports du Québec qu'il reconnaisse les véhicules tout terrain (VTT) comme des véhicules de route et/ou des véhicules de promenade sur les routes secondaires. Adopté à la majorité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-05-145 Souper conférence du 50^e anniversaire du Mont Apic

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'autoriser deux élus à assister au souper conférence organisé pour le 50^e anniversaire du Mont Apic qui aura lieu le 3 octobre 2009 à Plessisville et de défrayer le coût de 50 \$ par personne, soit 100 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-05-146 Relais de la flamme olympique

Considérant que le relais de la flamme olympique de Vancouver 2010 passera à Saint-Ferdinand;

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'acheter 2 drapeaux de format standard (36"x 72") au coût de 89.95 \$ chacun et 1 boîte de 250 drapeaux de papier portables (4"x 6") montés sur un bâton au coût de 187.50 \$ la boîte auprès de Le Flag Shop. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-05-147 Réserve financière (fonds pour l'environnement)

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Yvan Langlois et résolu de réserver à même le surplus accumulé de la nouvelle municipalité la somme de 5 000 \$ pour créer un fonds pour l'environnement et que le comptable devra faire la vérification des écritures de transfert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-05-148 Autorisation à la Maison des Jeunes (activité 6 juin)

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'autoriser la Maison des Jeunes La Traversée 12-18 ans inc. de s'installer sur la rue Principale en face du numéro civique 201, en face de la marina et en face du numéro civique 1134 le samedi 6 juin 2009 (en cas de pluie, le samedi 13 juin) de 10 heures à 16 heures pour l'activité « Squeegy d'un jour » en autant que la Maison des Jeunes informe la Sûreté du Québec de cette activité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-05-149

Don à la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu d'autoriser Donald Langlois, maire et un conseiller à participer au tournoi de golf bénéfique annuel de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable qui aura lieu à Plessisville le 5 juin 2009 et de défrayer les frais d'inscription de 85 \$ par personne et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-05-150

États financiers de l'OMH de Saint-Ferdinand

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'approuver les états financiers au 31 décembre 2008 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferdinand et d'autoriser le paiement de 364 \$ représentant la contribution municipale au déficit suite à l'adoption des budgets supplémentaires en 2008. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-05-151

Ancrage pour quai

Il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'autoriser l'achat d'un ancrage en ciment pour quai chez Gosselin Préfab ltée, produits de béton au coût de ± 850 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-05-152

Rapport du contremaître des travaux publics

Il est proposé par Gérard Garneau, appuyé par Paulo Asselin et résolu d'accepter le rapport de voirie d'avril 2009 tel que présenté par Mike Gagnon, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-05-153

Rapport de l'inspecteur en environnement et permis

Il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Clermont Tardif et résolu d'accepter le rapport d'environnement d'avril 2009 tel que présenté par Sylvie Tardif, en l'absence de l'inspecteur en environnement et permis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 4 citoyens présents à la 2^e période de questions.

2009-05-154

Présentation des comptes

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'approuver et de payer les comptes du mois d'avril 2009 tels que présentés pour un montant de 146 963.80 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-05-155

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Yvan Langlois et résolu que la présente séance soit levée à 22h05. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière